

# LES LOIS NE SONT-ELLES QU'UNE ENTRAVE À NOTRE LIBERTÉ ?

philosophie - terminales générales

## ● PERSPECTIVE : LA MORALE ET LA POLITIQUE

### ● NOTIONS PHILOSOPHIQUES

- ▶ Le devoir, l'État, la justice, la liberté
- ▶ Repères 11 et 22

### ● OBJECTIFS MÉTHODOLOGIQUES

- ▶ Consolidation des deux méthodes de la dissertation et de l'explication de texte

## ANALYSE, PROBLÉMATISATION, INTRODUCTION

### >>> J'ANALYSE ET JE PROBLÉMATISE LE SUJET <<<

#### 1. Ne... que...

Que signifie précisément la locution « ne ... que ... » . Comment peut-on reformuler le sujet sans négation ? Pourquoi l'usage de cette locution montre-t-il qu'il ne fait pas de doute - pour celui qui formule le sujet de cette manière - que les lois sont bien une entrave à la liberté ?

#### 2. Entrave

Donnez des synonymes et antonymes du terme « entrave ». Si les lois ne sont pas ou pas seulement une entrave à la liberté, que peuvent-elles être ?

#### 3. Lois

En vous aidant de votre dossier NRM page 10, rappelez quels sont les trois grands types de lois auxquelles nous sommes soumis. La réponse au sujet sera-t-elle la même en fonction de chacun de ces sens ?

#### 4. Liberté

En vous aidant de votre dossier NRM page 13, rappelez quels sont les principaux sens du terme « liberté ». La réponse au sujet sera-t-elle la même en fonction de chacun de ces sens ?

### >>> JE RÉDIGE L'INTRODUCTION <<<

« Au nom de la loi, je vous arrête. » Telle est la formule que nous entendons régulièrement dans la bouche des héros de polars lorsqu'ils passent les menottes aux criminels. Formule qui met en évidence le rôle des lois dans une société : « arrêter » les actions de ceux qui ne ..... pas les limites qu'elles leur imposent et prennent des libertés avec elles en les transgressant. L'..... entre loi et liberté semble au premier abord évidente : les lois civiles semblent avoir été créées pour poser des ..... à la liberté des individus. Mais les lois ne sont-elles qu'une entrave à notre liberté ? Ces limites qui sont imposées à nos actions ne .....-elles pas plutôt en retour notre liberté, dans la mesure où elles empêchent autrui de nous nuire en abusant de la sienne ? Parce qu'obéir à la loi nous est souvent pénible, parce que nous ne faisons souvent attention aux lois que lorsqu'elles s'opposent à nos..... nous pouvons être tentés d'idéaliser une vie hors-la-loi et d'y voir la véritable liberté. Mais un individu sans limite, qui peut donc faire tout ce qu'il désire, est-il réellement libre ? La véritable liberté ne réside-t-elle pas plutôt dans la capacité à se mettre des limites et à reconnaître le bien-fondé des lois ? D'autant que celles-ci n'édicte pas que des obligations et des interdictions, autrement dit des devoirs, mais nous donnent aussi des ..... Nous verrons donc dans un premier temps que les lois sont bien une entrave à la licence, c'est-à-dire à la liberté de faire tout ce que l'on désire. Mais dans un deuxième temps nous verrons que la licence n'est pas la véritable liberté et que celle-ci ne peut exister et n'être garantie que par les lois. Enfin nous verrons comment les lois ne se cantonnent pas à protéger notre liberté, mais sont également créatrices de libertés.

*limites - protègent - droits - antinomie - respectent - désirs*

## PLAN DE LA DISSERTATION

### I. Les lois sont en effet une entrave à la licence

1. Définition : les différents types de lois
2. Définition : la liberté comme licence
3. Les lois opposent des limites à nos pulsions et à nos désirs (Calliclès dans le *Gorgias* de Platon)

### II. Certes les lois nous imposent des limites, mais celles-ci sont une garantie de notre liberté.

1. La licence n'est pas la liberté réelle, au contraire c'est être prisonnier de ses désirs. (Durkheim)
2. Les limites qui s'imposent à tous préservent la liberté de chacun. (Locke)
3. L'autonomie, c'est l'obéissance à la loi qu'on se prescrit à soi-même. (Rousseau)

### III. Les lois sont au contraire créatrices de liberté

1. Définition : les droits, libertés civiles
2. Exemples de droits acquis et garantis par la loi
3. Éducation et émancipation (Kant)

## LES RÉFÉRENCES PHILOSOPHIQUES

**1. Personnage de Calliclès dans le *Gorgias* de PLATON : les lois sont créées par les faibles pour brider les forts et la vraie justice, c'est la loi du plus fort !**



PLATON, *Gorgias* (IV<sup>e</sup> s. av. J.C)

CALLICLÈS : Certes, ce sont les faibles, la masse des gens, qui établissent les lois, j'en suis sûr. C'est donc en fonction d'eux-mêmes et de leur intérêt personnel que les faibles font les lois, qu'ils attribuent des louanges, qu'ils répartissent des blâmes. Ils veulent faire peur aux hommes plus forts qu'eux et qui peuvent leur être supérieurs. (1) C'est pour empêcher que ces hommes ne leur soient supérieurs qu'ils disent qu'il est mauvais, qu'il est injuste, d'avoir plus que les autres et que l'injustice consiste justement à vouloir avoir plus. Car, ce qui plaît aux faibles, c'est d'avoir l'air d'être égaux à de tels hommes, alors qu'ils leur sont inférieurs. Et quand on dit qu'il est injuste, qu'il est mauvais de vouloir avoir plus que la plupart des gens, on s'exprime en se référant à la loi. (2) Or, au contraire, il est évident, selon moi, que la justice consiste en ce que le meilleur ait plus que le moins bon et le plus fort plus que le moins fort. (3) Partout il en est ainsi, c'est ce que la nature enseigne, chez toutes les espèces animales, chez toutes les races humaines et dans toutes les cités ! (4) Si le plus fort domine le moins fort et s'il est supérieur à lui, c'est là le signe que c'est juste.

1. De quelles lois parle Calliclès ? Qui les établit ? Comment ?
2. Quel principe de justice les faibles veulent-ils opposer aux forts d'après Calliclès ?
3. Quel principe de justice propose Calliclès ? Comment entendez-vous « meilleur » dans ce contexte ?
4. Quel est l'argument de Calliclès à l'appui de son principe. Quelles en sont les limites ?
5. La loi du plus fort peut-elle être juste ?
6. Se soustraire aux lois civiles, est-ce se soustraire à toute loi ?

**2. DURKHEIM : la liberté du tyran est le plus grand des esclavages !**



Émile DURKHEIM, *L'éducation morale* (XX<sup>e</sup> s.)

Représentez-vous (...) un être affranchi\* de toute limitation extérieure, un despote\*\* plus absolu\*\*\* encore que ceux dont nous parle l'histoire, un despote qu'aucune puissance extérieure ne vienne contenir et régler. Par définition, les désirs d'un tel être sont irrésistibles. Disons-nous donc qu'il est tout-puissant ? Non certes, car lui-même ne peut leur résister. Ils sont maîtres de lui comme du reste des choses. Il les subit, il ne les domine pas. En un mot, quand nos tendances sont affranchies de toute mesure, quand rien ne les borne, elles deviennent elles-mêmes tyranniques, et leur premier esclave, c'est le sujet même qui les éprouve. Aussi, vous savez quel triste

spectacle il nous donne. Les penchants les plus contraires, les caprices les plus antinomiques\*\*\*\* se succèdent les uns aux autres, entraînant ce souverain soi-disant absolu dans les sens les plus divergents, si bien que cette toute-puissance apparente se résout finalement en une véritable impuissance. Un despote est comme un enfant : il en a les faiblesses, et pour la même raison. C'est qu'il n'est pas maître de lui-même. La maîtrise de soi, voilà la première condition de tout pouvoir vrai, de toute liberté digne de ce nom.

\* affranchi : libéré de quelque chose

\*\* absolu : total, sans aucune limite

\*\*\* un despote : personne qui dispose de tous les pouvoirs, synonyme de « tyran » ou de « dictateur »

\*\*\*\* antinomiques : opposés, contraires

1. Dégagez la thèse de ce texte et les étapes de son argumentation. (TPTE)
2. Pour quelle raison pourrait-on croire qu'un despote absolu est un être tout-puissant ?
3. Expliquez : « leur premier esclave, c'est le sujet même qui les éprouve ». Dites pourquoi « cette toute-puissance apparente se résout finalement en une véritable impuissance ».
4. Que signifie l'expression « être maître de soi » ?

### 3. LOCKE : les lois garantissent des libertés certes plus limitées que les libertés naturelles, mais plus réelles.



#### John LOCKE, *Le second traité du gouvernement civil* (XVII<sup>e</sup> s.)

Si l'homme, dans l'état de nature, est aussi libre qu'on l'a dit, s'il est le maître absolu (1a) de sa personne et de ses possessions, s'il est l'égal (1b) des plus grands et n'est assujéti à personne, (1c) pourquoi renoncerait-il à sa liberté ? Pourquoi abandonnerait-il cet empire pour se soumettre de lui-même à la domination et au contrôle de quelque autre pouvoir (2) ? La réponse est évidente : c'est que, s'il possède bien un tel droit (3) dans l'état de nature, la jouissance en est cependant très incertaine, et constamment exposée aux empiètements des autres (4). Étant donné que tous sont rois (5) autant que lui, que tous sont égaux et que la plupart n'observent pas strictement l'équité ni la justice (6), la jouissance de la propriété qu'il détient dans cet état est très incertaine et fort peu garantie. Cela fait qu'il est désireux de quitter cette condition, laquelle, quelque libre qu'elle soit, est remplie de crainte et de continuels dangers (7). Ce n'est donc pas sans raison qu'il recherche la société, et qu'il souhaite se joindre à d'autres qui sont déjà unis ou qui ont le projet de s'unir pour la préservation mutuelle de leurs vies, de leurs libertés et de leurs biens ; choses que j'appelle, d'un nom général, propriétés (8). C'est pourquoi, la plus grande et la principale fin que se proposent les hommes, lorsqu'ils s'unissent en communauté et se soumettent à un gouvernement (9), c'est la préservation de leurs propriétés, préservation pour laquelle bien des choses (10) manquent dans l'état de nature.

1. Comment peut-on définir la liberté naturelle de l'être humain et « l'état de nature » ? En quoi cette définition permet-elle d'introduire un paradoxe ?
2. Quelle alternative à cet « état de nature » se présente-t-elle ici à l'homme ?
3. Pourquoi l'usage du mot « droit » est-il ici problématique ? Comment expliquer l'opposition entre « posséder un droit » et « jouir d'un droit » ?
4. Donnez un exemple concret qui permet de comprendre cet « empiètement » possible des autres ? Quelle distinction peut-on faire entre « possession » et « propriété » ?
5. En quoi cette expression est-elle paradoxale ?
6. Quelle est ici la place que Locke fait à la morale dans l'état de nature ? Comparez avec Rousseau.
7. Quel principe est au fondement de « l'état civil » ?
8. Quelle est l'originalité du concept de « propriété » chez Locke ?
9. Qu'est-ce que le « gouvernement » (sens du texte) ? Peut-il y avoir une société sans gouvernement d'après ce texte ?
10. Quels sont les éléments essentiels qui manquent à l'état de nature pour préserver les propriétés des individus ?

### 4. ROUSSEAU : trois définitions de la liberté.

1. Quels sont les trois sens différents de la notion de « liberté » évoqués dans ces extraits du *Contrat social* ?
2. Reformulez ces définitions dans vos propres mots.



## Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social* (1762)

### Distinction entre liberté naturelle et liberté civile

« Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. »

### Définition de la liberté comme autonomie

« L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. »

## 5. KANT : l'éducation émancipée par la contrainte.



## Immanuel KANT, *Traité de pédagogie* (1803)

Un des plus grands problèmes de l'éducation est de concilier sous une contrainte légitime la soumission avec la faculté de se servir de sa liberté. Car la contrainte est nécessaire ! Mais comment cultiver la liberté par la contrainte ? Il faut que j'accoutume mon élève à souffrir que sa liberté soit soumise à une contrainte, et qu'en même temps je l'instruise à faire bon usage de sa liberté. Sans cela il n'y aurait en lui que pur mécanisme ; l'homme privé d'éducation ne sait pas se servir de sa liberté. Il est nécessaire qu'il sente de bonne heure la résistance inévitable de la société, afin d'apprendre à connaître combien il est difficile de se suffire à soi-même, de supporter les privations et d'acquiescer de quoi se rendre indépendant.

On doit observer ici les règles suivantes : 1°) Il faut laisser l'enfant libre dès sa première enfance et dans tous les moments (excepté dans les circonstances où il peut se nuire à lui-même, comme par exemple s'il vient à saisir un instrument tranchant), mais à la condition qu'il ne fasse pas lui-même obstacle à la liberté d'autrui, comme par exemple quand il crie, ou que sa gaieté se manifeste d'une manière trop bruyante et qu'il incommodé les autres... 2°) Il faut lui prouver que la contrainte qu'on lui impose a pour but de lui apprendre à faire usage de sa propre liberté, qu'on le cultive afin qu'il puisse un jour être libre, c'est-à-dire se passer du secours d'autrui.

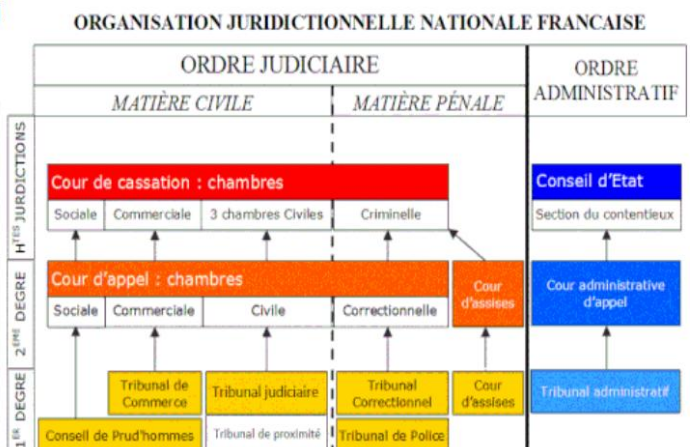
1. Quelle est la contradiction interne au processus d'éducation ?
2. Sur quelles définitions de la liberté repose l'argumentation de Kant ?
3. Pour Kant, faut-il apprendre à être libre ?
4. En observant la première maxime éducative proposée, définissez quelles sont les deux grandes limites de la liberté qu'il faut imposer à l'enfant. Restent-elles valables à l'âge adulte ?
5. En quoi l'éducation est-elle émancipatrice ?

## LES EXEMPLES DE CULTURE GÉNÉRALE

### 1. UN PEU DE DROIT : Peut-on lancer des nains en France ?



lien vers la vidéo  
Youtube de Lex Tutor



1. Dans quelle ville a lieu le spectacle de « lancer de nain » qui aboutit à un arrêté du maire interdisant cette pratique sur le territoire de sa commune ?

2. Comment s'appelle celui qui attaque cet arrêté municipal ?

3. Quelle première juridiction invalide l'arrêté municipal ?

4. Quelle juridiction « suprême » française valide définitivement cet arrêté municipal ?

5. Jusqu'à quelle juridiction internationale est portée cette affaire ?

6. Pour quel motif et principe supérieur du droit toutes les juridictions (à part le premier tribunal) ont-elles soutenu cet arrêté interdisant le « lancer de nain » ?

7. Quels sont les principaux arguments en faveur de la liberté de « lancer des nains » ?

8. Quel philosophe est considéré comme « le fondateur » du principe de respect de la dignité humaine ?

9. Réflexion : Le consentement suffit-il à autoriser n'importe quelle pratique ?

